



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 30 octobre 2023

Dossier n° : AE 23.0443

Demandeur : VAZELLE Laure

Date d'enregistrement de la demande : 17/10/23

Date limite de candidature : 17/01/24

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 17/02/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
NARNHAC	5,31	VAZELLE François	Section B 121, Section ZB 11,45j,k, Section ZC 66,82,
NARNHAC	5,4	Mairie de NARNHAC	Section A 290 (partie)
NARNHAC	3,69	MOLLINIER Annie	Section ZA 14j,k,l, 24j,l,
NARNHAC	7,88	PITORNE Thérèse	Section B 96,366,744, Section ZB 17, 18,47j,k,l,m, Section ZC 64,
NARNHAC	7,8	JULHES Frédéric	Section B 836, Section ZC 37j,k,59,63j,k,l,m, 75j,k,l, 93j,k,
NARNHAC	29,93	Indivision VAZELLE	Section B 88,428,630,808,809, Section ZB 16j,k, 26,29j,k,l,m,n,o, 34,35,36,37,44j,k, Section ZC 35j,k, 39j,k,43j,k,44j,k,99,100,
SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	0,13	Indivision VAZELLE	Section E 15,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :

<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière